

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00910
Numéro SIREN : 791 143 795
Nom ou dénomination : 1 LIFE

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2019 sous le numéro de dépôt A2019/022049

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON

A2019/022049

Dénomination : 1 LIFE
Adresse : 7 rue du 35ème Régiment D'aviation 69500 Bron -
FRANCE-

n° de gestion : 2013B00910
n° d'identification : 791 143 795

n° de dépôt : A2019/022049
Date du dépôt : 02/07/2019

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
26/06/2019



5281942



5281942

1 LIFE
Société par actions simplifiée
au capital de 165 000 euros
Siège social : 7, rue du 35ème Régiment d'aviation, 69500 BRON
791 143 795 RCS LYON

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 26 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf
Le 26 Juin
A 9 heures 30,

Les associés de la société **1 LIFE** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 7, rue du 35ème Régiment d'aviation 69500 BRON, sur convocation faite par lettre simple, adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Denis AFFRE**, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Frédéric POISSANT est désigné comme secrétaire.

La **société ODICEO**, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions sur les 3300 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement de Président,
- Changement de Directeur Général,
- Agrément de deux nouvelles associées par suite de deux apports de titres,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de la démission de **Monsieur Denis AFFRE**, Président, à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée indéterminée :

- La Société **NEXONE**
Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 € ayant son siège social à
BILIEU – 38850 – 180, Impasse de Larchat – 851 197 509 RCS VIENNE, représentée
par son Gérant, **Monsieur Denis AFFRE**.

La rémunération du Président est fixée à la somme annuelle de 110.00 euros H.T.

Monsieur Denis AFFRE ici présent en sa qualité de représentant légal de la société **NEXONE**, déclare accepter ces fonctions et déclare en outre que la société remplit toutes les conditions légales requises pour exercer ce mandat de Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de la démission de **Monsieur Frédéric POISSANT**, Directeur Général, à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour une durée indéterminée :

- La Société **FINANCIERE FP**
Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 € ayant son siège social à
PRIAY - 01160 – 30, Impasse les Barrières – 851 245 233 RC BOURG EN BRESSE,
représentée par son Gérant, **Monsieur Frédéric POISSANT**

La rémunération du directeur général est fixée à la somme annuelle de 110.000 € H.T

Monsieur Frédéric POISSANT ici présent en sa qualité de représentant légal de la société **FINANCIERE FP**, déclare accepter ces fonctions et déclare en outre que la société remplit toutes les conditions légales requises pour exercer ce mandat de Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ayant pris connaissance des d'apports suivants :

- Apport de **963 actions** de la société **1 LIFE**, par **Monsieur Denis AFFRE** au profit de la société **NEXONE**, 851 197 509 RCS VIENNE approuve cette opération et agréée en conséquence la société **NEXONE** en qualité de nouvelle associée.
- Apport de **963 actions** de la société **1 LIFE**, par **Monsieur Frédéric POSSANT** au profit de la société **FINANCIERE FP**, 851 245 233 RCS BOURG EN BRESSE approuve cette opération et agréée en conséquence la société **FINANCIERE FP** en qualité de nouvelle associée.

Dans le cadre de ces apports, l'assemblée générale prend acte que les associés renoncent expressément au bénéfice de tout droit de préemption pouvant leur bénéficier en vertu de toutes stipulations des statuts ou de tous autres pactes et accords.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

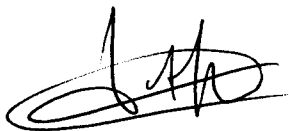
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Denis AFFRE



Le secrétaire
Frédéric POISSANT



FP DA